



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres consulaires

OBJET : Décision modificative n° 1 budget annexe transports

EXPOSE

Par délibération en date du 9 décembre 2021, un budget annexe Transports dédié à l'exercice de la compétence autorité organisatrice de la mobilité a été créé. Il retrace la comptabilité des missions de services réguliers de transport public de personnes avec le C'bus, de transports scolaires et de transport à la demande.

Au cours de l'exercice 2022, des adaptations de circuits sur le C'bus et des évolutions dans le fonctionnement du transport à la demande ont été réalisés afin d'optimiser le service aux usagers. Il est nécessaire d'adapter les crédits votés au budget 2022 pour tenir compte de l'impact financier de ces décisions.

Il vous est proposé de modifier les crédits inscrits au budget 2022 voté le 7 avril 2022 comme suit :

En dépenses, 12 000 € de crédits supplémentaires pour régler le marché avec le transporteur chargé du C'bus et 15 500 € de participation au service de transport à la demande versés à la région.

En recettes, une participation de la région pour le transport des scolaires revalorisée du fait du nombre d'élèves et une augmentation de la participation du budget principal.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
011	6247	Transports collectifs	12 000,00 €
65	65732	Subvention de fonctionnement versée - Région	15 500,00 €
Total			27 500,00 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
74	7472	Participation région scolaires	4 110,00 €
74	748	Autres subventions d'exploitation (budget principal collectivité)	23 390,00 €
Total			27 500,00 €

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation - Chambres consulaires » réunie le 6 décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Transports telle que présentée ci-dessus,
- 2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 15 décembre 2022

La secrétaire de séance

Le Président

Lucie PAUL

Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-23-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022

Conseil Communautaire du 15



Le Président,

Alain HUNAUULT

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 54
 Nombre de membres présents : 50
 Nombre de suffrages exprimés : 53

VOTES :

Pour : 52
 Contre : /
 Abstentions : 1

Date de convocation : 08/12/2022

Présenté par (1) le président,
 A Châteaubriant le 15/12/2022
 (1) le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Châteaubriant, le 15/12/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



AR-Préfecture

044-200072726-20221216-23-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PISON LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-23-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT